

Le 24 Juillet 2020

CSEC Juillet 2020 (ex-CCE) AIR FRANCE

Déclaration : Sud Aérien demande un plan d'embauches de nos jeunes pour compenser les pertes d'effectifs et mettre notre compagnie en capacité de rebondir. Un PDV sans renouvellement d'effectifs, va faire perdre de la capacité opérationnelle et industrielle qui seront nécessaires pour la reprise du secteur aérien.

Air France effectifs SOL :

Sur les 4 570 postes supprimés au Sol, 3 640 le seront via un PDV (en fait près de 4000 agents en comptant les temps partiels). Que des départs volontaires sauf au court-courrier : avec menaces de licenciement dans ce secteur si refus de mobilité (on constate donc que l'accord signé par certains syndicats début janvier 2020 ne protège rien).

Ce projet a donc été présenté vendredi 25 juillet en CSEC, comité social d'entreprise central (ex CCE). Avec au menu : une importante saignée des effectifs, toujours ces vieilles recettes ultra-libérales, qui finiront sûrement par tuer l'entreprise.

* ETP= emploi taux plein

	ETP* présents	POSTES OUVERTS AU PLAN DEPARTS VOLONTAIRES (effectifs SOL)					TOTAL	
		N1 à N5	AMDE	Cadre N1 & N2	Cadres N3 et +	TOTAL		
Exploit. Aérienne	810	63	14	48	1	126	-16%	
CARGO	866	160	7	8	2	177	-20%	
HUB Roissy	4547	311	33	33	0	377	-8%	
Informatique	1307	33		170	2	205	-16%	
Pil. Economique	2500	309	24	78	6	417	-17%	
Court-courrier	2936	803	13	37	2	855	-29%	
DGI	7154	360	13	165	3	541	-8%	
Fonctions supports	4219	525	18	357	42	942	-22%	
TOTAL	24339					3640	-15%	

Avec le prétexte du coronavirus, **nos dirigeants retaillent la compagnie à la tronçonneuse ! Première victime : le court courrier Orly et les escales et province (-29%)**, afin de laisser la place aux low-cost (donc bien évidemment Transavia, « arme de guerre » pour baisser et précariser les emplois au sol).

Sur les autres secteurs, on a la recette classique des « réorganisations » qui visent à gagner toujours plus de productivité avec toujours moins de personnel : 15% d'effectifs en moins et débrouillez-vous avec les moyens du bord ! La sécurité ? Le service aux passagers ? C'est votre affaire !

But affiché : restaurer une bonne rentabilité pour 2024 pour rassurer les marchés financiers, et assurer à notre PDG ses MEGA-BONUS (actions, primes de 2 millions/an...).

Une expertise extérieure par le cabinet SYNDEX a été votée par les élus CSEC.

Les salariés nés avant le 1^{er} Janvier 1955 sont exclus du PDV, mais nos anciens qui pourraient être intéressés veulent en connaître les mesures :

- **Départs retraite 2021**: prime de départ retraite + abondement de 3 mois G2 (non imposables car dans le cadre du PDV). Rachat de 12 trimestres maximum.
- **Départs pré-retraite « DFC » du 01/02/2022 au 01/01/2025**: Les salariés sont en dispense d'activité, payés à 70% du brut. Au moment de leur retraite, ils auront leur prime de départ retraite + un abondement d'un mois (non-imposables). Rachat de trimestre possible à hauteur de 2 200€/trimestre (12 trimestres au maximum)
- **Départs pour un projet professionnel**, (pour les agents retraitables après le 01/02/2025) : Prime de licenciement + abondement de 6 mois (jusqu'à 24 mois maximum). Et une somme d'environ 15 000 € pour aider à la création d'entreprise. Ils pourront aussi bénéficier d'une formation extérieure, en étant payé à 70% du Brut pendant environ un an. La priorité change selon création ou reprise d'entreprise.

Ordre de priorité : les retraites 2021, puis les départs pour reprise d'entreprise, puis les pré-retraites, puis les projets professionnels. Le recueil de candidature commencera début Janvier 2021. Les premiers départs pourront intervenir dès Février 2021 si acceptation du dossier. Les salariés du court-courrier seront prioritaires pour la mobilité.

* La période de chômage partiel sera neutralisée pour le calcul des primes retraites et licenciement.

* Sud Aérien a demandé la possibilité d'accueillir les salariés de HOP au sein des périmètres de solidarité Air France (secteurs qui recevront les mobilités entrantes).

* Des embauches seront possibles dans les secteurs visés par le PDV.

B. SMITH affirme qu'Air France est malade, mais a pour seul remède : une saignée massive ! Il profite d'une situation conjoncturelle (qui est amenée à évoluer) pour dégrader structurellement (sur le long terme) les bases industrielles de notre compagnie.

Destruction de HOP, dislocation du court-courrier, contraction des fonctions supports,... cette déstructuration va fragiliser notre Compagnie et dégrader les conditions de travail des salariés restants.

Comment parler alors de reconquête post-COVID ?

Pour Sud Aérien, la direction impose toujours son modèle ultralibéral de concurrence destructrice, il faut au contraire avancer vers un pôle public du transport garantissant les emplois et salaires de tous et toutes.



SUD Aérien – 12 Rue des Frères Lumières – 77290 Mitry-Mory

Portable : 06.37.91.20.51

Tél : 01.41.75.20.85

sudaf@wanadoo.fr

www.sud-aerien.org



Sud Aerien



@SudAerien